

SÉCURITÉ COMMERCE 83

Un dispositif d'alerte locale dans le cas d'un délit signalé dans un commerce pour prévenir et rester vigilant.

OBJECTIFS

- > Etre informé d'un délit dans un court délai
- > Eviter que ces mêmes faits ne se reproduisent auprès d'autres commerces

PUBLICS CONCERNÉS

Commerçants

CONTENU DE LA PRESTATION

Un commerçant victime ou témoin d'un délit contacte le 17.

Les délits concernés :

- > vols à main armée ou avec violence
- > vols à l'étalage commis en réunion (au moins 2 individus)
- > escroqueries (faux moyen de paiement, fausse qualité ou rendez-moi)

La Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale prend la décision d'envoyer un SMS « CCI Sécurité » à l'ensemble des adhérents, et d'intervenir sur le terrain.

Le SMS « CCI Sécurité » reprend les éléments suivants :

- > moment et lieu du délit
- > type de commerce victime du délit
- > type de délit

Le commerçant adhérent reçoit tous les outils de prévention (pré-plainte en ligne, vidéoprotection, référent sûreté...).

LES +

- > La rapidité d'information

MODALITÉS PRATIQUES

Sur inscription

CONTACTS

commerce@var.cci.fr

COÛTS

Offert par la CCIV

